



Escource le 12/02/2024

CGT GROUPE GASCOGNE

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires 2024, les organisations syndicales proposent plusieurs thématiques de travail dont l'objectif est d'arriver dans une période d'inflation et de forts enjeux sociaux, à un équilibre « gagnant-gagnant ».

Avant tout demande, les organisations syndicales revendiquent comme préalable à toutes négociations que les augmentations de salaires se réalisent sur le salaire de base au sein du groupe Gascogne, y compris à Gascogne Sac Mimizan.

Au regard du niveau d'inflation retenu (**3,7%**), l'ensemble des **OS CGT du Groupe** souhaiterait une enveloppe d'augmentation de 4,7 % (hors ancienneté), soit un retour à la politique salariale des années passées (**inflation + 1 point**) avec la volonté d'une **Augmentation Générale qui couvre l'inflation afin de maintenir le pouvoir d'achat de l'ensemble des salariés.**

Par ailleurs, face au constat de nos difficultés de recrutement pour le travail en équipe et des contraintes qui en découlent, les salariés postés sollicitent de travailler cette année sur les éléments de compensations des pénibilités qui n'ont pas évolué depuis 2011.

Dans ce cadre, l'ensemble du personnel concerné revendique que soit réévalué :

- Les heures de nuit,
- Les rappels de faction (de 50 à 100 % comme avant l'accord de substitution de 2016),
- Les majorations du dimanche,
- Les paniers de jour et de nuit,
- Les astreintes,
- La prime 5X8 (pour Dax),
- La récupération du jour restant (accord 2016) et le temps d'habillage et déshabillage pour Mimizan Papier.
- Le temps d'habillage et déshabillage pour Gascogne Bois.

De plus nous souhaiterions une majoration des tickets restaurants à 9 € et avoir le montant de ce que cela représente aujourd'hui, la réalisation d'un avenant à notre accord mutuel en vigueur aujourd'hui et un accord temps de travail à Nantes mentionnant que le temps de travail est de 40 H/s pour les factionnaires.

Enfin, nous souhaiterions le bilan concernant le versement de la prime de présence comme vous vous y étiez engagés l'année dernière et un point sur la participation versée et légale par site au titre de 2023.

Les syndicats CGT du Groupe Gascogne